

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 93 (1996)
Heft: 1-2

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue de presse

Chers apiculteurs, vous êtes au courant que suite à des compressions budgétaires la Confédération avait décidé de fermer le laboratoire d'analyse des maladies des abeilles au Liebefeld (plusieurs articles de la RSA en ont fait état).

L'Association romande des inspecteurs de ruchers, lors de son assemblée générale annuelle, a réagi contre la décision fédérale en écrivant une lettre de protestation adressée à M. J.-P. Delamuraz.

La rédaction ne peut l'insérer dans sa teneur, cela afin d'éviter une polémique susceptible de dégrader le climat entre les fédérations apicoles et la Confédération. Toutefois, la RSA vous informera en temps opportun de l'évolution de la situation par un communiqué de la SAR.

Allusion à cette décision, voici une coupure de presse parue il y a quelques jours.

Le bourdon des apiculteurs

Grogne chez les producteurs de miel romands, qui précisent leurs menaces

Les abeilles, et par conséquent les apiculteurs, font les frais des mesures d'économies édictées par le gouvernement fédéral. Les quelque cent cinquante inspecteurs de ruchers recensés en Romandie sont partis en guerre contre des décisions prises à Berne et qui, selon eux, mettent en péril l'apiculture helvétique. Leurs collègues tessinois les ont rejoints dans leur lutte, alors que les premiers signes de ralliement sont apparus en Suisse alémanique.

L'on assistera vraisemblablement à un front commun pour s'opposer à la suppression du Laboratoire fédéral d'analyse des pathologies des abeilles, à Liebefeld. Cette station de recherches apicoles créée en 1923 représente une référence au niveau international. « Pour des raisons budgétaires, la Confédération prévoit de fermer ce laboratoire en juin prochain, privant ainsi les apiculteurs d'un centre d'analyses et de renseignements absolument indispensable à notre activité », précise un apiculteur. Il a également levé une partie du voile sur les actions envisagées au cas où Jean-Pascal Delamuraz ne ferait pas machine arrière : « S'il le faut, nous irons ouvrir des ruchers au Palais fédéral car il y a encore une seconde directive que nous ne pouvons tolérer. »

Il s'agit de la nouvelle ordonnance sur les épizooties qui n'oblige plus à combattre le parasite des abeilles appelé varroa.

« Les inspecteurs de ruchers qui appliquaient les méthodes adéquates pour lutter contre ce fléau perdront leurs fonctions de contrôleur et de soignant », indique l'un d'eux, qui poursuit : « Ce sera l'anarchie et, à l'exemple si souvent montré du doigt de l'Italie ou de la France, l'absence de contrôles débouchera sur l'utilisation massive et inconsidérée de substances défendues. Ces produits provoqueront l'apparition de parasites résistants et de résidus indésirables qui se retrouveront dans le miel. »

Tiré du *Matin*, 8.1.1996

Abeilles et pesticides

Résumé des principales familles de pesticides

L'emploi des pesticides en agriculture n'est pas nouveau. Les premiers étaient d'ordre fongicide plutôt qu'insecticide.

Pour la bonne compréhension et la simplification, nous les avons classés en quatre groupes principaux :

Insecticides d'ingestion

Ce sont les plus anciens parmi les groupes d'insecticides. Le plus représentatif de ce groupe était l'arsenic. Pratiquement abandonné et interdit en France, nous pouvons le retrouver sous d'autres formes plus sournoises, par exemple dans les peintures ou produits similaires destinés à lutter contre la pourriture du bois des ruches ou à leur maintien en bon état contre les insectes xylophages (mangeurs de bois). En effet, la plupart de ces produits contiennent de l'arsénite de chrome, ces deux produits étant violemment toxiques pour les insectes et l'homme.

On peut également signaler les pyrèthres sous leurs formes nouvelles, dont les effets, à moyen et long terme, sont encore mal connus. L'emploi de ces pyrèthres synthétiques reste présentement assez limité et l'on ose espérer qu'il n'en sera pas donné une plus grande extension. Leur emploi peut arriver en août-septembre sur arbres fruitiers (surtout poiriers), dans la lutte contre les psylles, ceux-ci donnant une fumagine sucrée abondante qui peut être prospectée par les abeilles en raison de la faiblesse ou l'absence des fleurs.

Insecticides d'ingestion et contact (organo-chlorés)

Ceux-ci sont apparus immédiatement après la dernière guerre. Les plus connus sont le lindane, le DDT, l'endosulfan et le toxaphène. Ils agissent sur le système nerveux ou respiratoire des insectes, puisque la paroi de ceux-ci est poreuse (chitine).

Il suffit donc que les abeilles se posent sur les plantes traitées pour mourir. Il est à noter que ces dégâts ont des effets assez lents et qu'il peut s'écouler plusieurs jours entre la date du traitement et la constatation des premiers dégâts. Ceux-ci peuvent s'étaler sur une douzaine de jours. De ce fait, l'apiculteur ne pourra pas se rendre compte immédiatement de l'importance de son préjudice, beaucoup d'abeilles périssant dans la nature.

Les insecticides dits « non toxiques pour les abeilles » le deviennent très facilement, la plupart des agriculteurs ayant toujours tendance à forcer les doses recommandées, en espérant une plus grande efficacité.

Les dégâts peuvent se constater tout au long de la saison, depuis le début des floraisons (colza) jusqu'à assez tard (septembre-octobre) pour les arbres fruitiers.



Ces insecticides semblent être d'un emploi ayant tendance à diminuer. En effet, les résidus autorisés par la loi du 4 octobre 1973 pour la nourriture humaine sont extrêmement faibles : 0,1 ppm (mg/kg).

Insecticides d'ingestion, contact et vapeur (organo-phosphorés)

C'est, évidemment, le groupe le plus important par les nombreuses spécialités existant sur le marché, la quantité employée, la durée et la diversité de leur emploi. Une information plus complète semble nécessaire sur l'origine de leur fabrication et sur les dégâts observés sur les abeilles.

La plupart des organo-phosphorés sont issus du phosgène, de triste mémoire puisque ce fut l'un des gaz de combat employé pendant la Grande Guerre. Leur mode d'action est le suivant :

Les abeilles peuvent périr soit en se posant sur les plantes ou en prenant le nectar contaminé, ces produits passant à l'intérieur des tissus végétaux, soit simplement en survolant un champ traité, l'intensité des vapeurs produites étant fonction de la température et de la masse d'azote contenue dans les végétaux.

Or, c'est toujours au moment de la floraison des plantes que l'on retrouve le maximum d'azote. On voit donc que c'est dans ces périodes que les abeilles sont le plus en danger. Généralement, les dégâts observés sont immédiats (24 à 48 heures après la date de traitement). Il est facile de collecter les abeilles sur les planches d'envol ou aux abords immédiats des ruches.

La rapidité du prélèvement compte beaucoup. En effet, les organo-phosphorés se décomposent rapidement à la lumière du soleil et il peut être très difficile de les retrouver dans les abeilles, bien que les dégâts observés soient importants.

Insecticides systémiques

Il existe, enfin, un groupe réputé faussement « très toxique » pour les abeilles, alors que celui-ci l'est beaucoup moins que les précédents.

En effet, les insecticides de ce groupe (insecticides type Déméthon), pour bien mériter leur nom, doivent circuler dans la plante par le système vasculaire.

Contrairement à l'opinion généralement répandue, les abeilles ne meurent pas en absorbant des substances empoisonnées, le mode d'action de ces insecticides étant tout autre.

Il a été largement abusé de cette dénomination au point de vue commercial, car il ne faut pas confondre pénétration localisée d'un produit dans les plantes et circulation dans la plante.

En fait, la plante absorbe le produit et le rejette sous forme gazeuse dans un périmètre très petit autour d'elle-même. Seuls sont donc, en principe, détruits les insectes s'éloignant peu de la plante-hôte, par exemple les pucerons, alors que les coccinelles, étant des insectes très mobiles, ne sont pas atteintes. La loi oblige les agriculteurs usant de ces produits à traiter le soir quand les fleurs sont fermées, minimisant ainsi un dégât éventuel sur les abeilles ou prédateurs utiles.

A. Miellet

Tiré de la *Revue française d'apiculture*, mars 1979

